



Jambes, le 8 février 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Dix nouveaux projets de crèche en Wallonie grâce au Plan Équilibre

Le Gouvernement de Wallonie, à l'initiative de la Ministre de l'Infrastructure de la Petite Enfance, Valérie De Bue, a approuvé la réattribution de places en crèche suite au retrait de certains projets sélectionnés en décembre 2022.

Dix nouveaux projets verront ainsi le jour, offrant au total 83 nouvelles places d'accueil. Ces projets ont été sélectionnés selon le classement des candidatures reçues établi par l'ONE et le Service public de Wallonie Intérieur et Action Sociale à l'issue de l'appel à projets.

*« Nous avons anticipé l'abandon de certains projets en cours de route et avons sélectionné 15 % de projets en plus. En outre, les projets non-retenus au moment de la sélection des projets ont été mis en liste d'attente. Après avoir contacté l'ensemble des porteurs de projets concernés pour s'assurer de leur volonté de le maintenir, nous avons donc pu réattribuer les places afin de garantir que toutes les places prévues initialement puissent réellement ouvrir. Dix nouveaux projets ont ainsi pu être soutenus ou mieux soutenus (extension de capacité) aujourd'hui »,* précise la Ministre Valérie De Bue, en charge de l'Infrastructure de la Petite Enfance.

Les dix projets concernés sont :

- Crèche CL Ferrières – Province de Liège, 7 places
- Crèche "Les Grands Moulins" – Brabant Wallon, 7 places
- Crèche "Les P'tits Loups" – Province du Hainaut, 21 places
- Crèche "Les Cailloux Doux" – Province de Namur, 6 places
- Crèche Nicolas Gelon à Ans – Province de Liège, 1 place
- Création d'une crèche à Lamormenil – Province de Luxembourg, 7 places
- Crèche Le Cerf Volant à Durbuy – Province du Luxembourg, 7 places
- Crèche d'Ophain – Province du Brabant Wallon, 13 places
- Crèche Encore Mieux Ensemble – Province de Hainaut, 7 places
- Crèche Extension 56 – Province de Hainaut, 7 places

Pour la Ministre Valérie De Bue, en charge de l'Infrastructure de la Petite Enfance, *« Les places d'accueil pour les enfants en bas âge sont aujourd'hui insuffisantes, contraignant de nombreuses familles à s'organiser ou se réorganiser différemment, voire imposent un arrêt de travail à l'un des deux parents. C'est pour cela qu'il est primordial que toutes les places initialement prévues voient le jour ».*